

Règlement

L'Association des Parents d'élèves –APE– de l'école maternelle intercommunale de Cusy-Héry-Chainaz organise un vide-grenier le dimanche 14 mai 2023, à CUSY, sur le parking et autour du foyer communal.

* **Tarifs: 4 € le mètre linéaire. (place avec voiture : réservation de 5 mètres linéaires au minimum)**

- **Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins** d'inscription, accompagnées du règlement financier.
- En raison des frais engagés, les annulations ou l'absence de l'exposant ne donnent lieu à aucun remboursement.
- Pluie et mauvais temps pendant la manifestation ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.
- Les marchandises exposées sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.
- **Le stand "petite restauration et buvette" sera exclusivement assuré par l'APE.** Aucun produit alimentaire ne sera vendu par les exposants.
- Une publicité sera assurée par presse, radio, distribution de prospectus, affiches, balisage, afin que cette journée soit une réussite.
- **Le déballage se fera entre 6h00 et 8h30. Les emplacements seront définis selon l'ordre de votre arrivée, avec priorité aux personnes ayant déjà réglé leur inscription grâce au bulletin ci-joint ou en ligne. (Annoncez-vous auprès des organisateurs qui vous placeront)**
- **Nous vous demandons, avant votre départ, de débarrasser la totalité de vos objets et emballages.**

L'adhésion des exposants ne sera définitive que si les trois conditions suivantes sont remplies :

- * Bulletin d'Attestation – Inscription correctement, intégralement rempli et signé + photocopie de papier d'identité fournie
- * Paiement de la totalité des frais d'inscription avant le jeudi 11 mai 2023.
- * Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs de la brocante en cas de vol, détériorations, dommages matériels causés à leurs marchandises et/ou véhicules pendant leur séjour sur l'emplacement de la brocante.

La signature du bulletin entraîne l'adhésion aux conditions du présent règlement. Toute infraction à celui-ci entraîne le renvoi immédiat de l'exposant sans qu'il puisse réclamer une quelconque indemnité.

Contact : Alexa Reau alexareau@icloud.com / 06-78-78-04-57

Bulletin d'Attestation – Inscription Vide-grenier

A retourner avant **jeudi 11 mai 2023** accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'APE Maternelle et à déposer dans la boîte aux lettres de l'APE Maternelle – Ecole Maternelle de Cusy

Je soussigné(e)

Nom : prénom :

Né(e) le : à : Département :

Adresse complète :

Tel : Email :@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° : (joindre une photocopie de la pièce d'identité)

Délivrée le : par :

N° d'immatriculation de mon véhicule si emplacement avec voiture :

Réservation : nombre de mètres linéaires : x 4 € = véhicule : OUI (5 mètres minimum)/ NON)
nombre de table : X 1 € =
total : chèque / espèces

Déclare sur l'honneur :

→ ne pas être commerçant(e)

→ ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L.310-2 du Code de commerce)

→ ne pas participer à plus de 2 événements de même nature au cours de l'année civile. (Art R321-9 du Code pénal) (**attestation**)

Fait à, le Signature :

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de Cusy
Merci de ne pas jeter sur la voie Publique Imprimé par nos soins

Source <http://vide-greniers.org/reglementation/>

Règlement

L'Association des Parents d'élèves –APE– de l'école maternelle intercommunale de Cusy-Héry-Chainaz organise un vide-grenier le dimanche 14 mai 2023, à CUSY, sur le parking et autour du foyer communal.

* **Tarifs: 4 € le mètre linéaire. (place avec voiture : réservation de 5 mètres linéaires au minimum)**

- **Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins** d'inscription, accompagnées du règlement financier.
- En raison des frais engagés, les annulations ou l'absence de l'exposant ne donnent lieu à aucun remboursement.
- Pluie et mauvais temps pendant la manifestation ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.
- Les marchandises exposées sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.
- **Le stand "petite restauration et buvette" sera exclusivement assuré par l'APE.** Aucun produit alimentaire ne sera vendu par les exposants.
- Une publicité sera assurée par presse, radio, distribution de prospectus, affiches, balisage, afin que cette journée soit une réussite.
- **Le déballage se fera entre 6h00 et 8h30. Les emplacements seront définis selon l'ordre de votre arrivée, avec priorité aux personnes ayant déjà réglé leur inscription grâce au bulletin ci-joint ou en ligne. (Annoncez-vous auprès des organisateurs qui vous placeront)**
- **Nous vous demandons, avant votre départ, de débarrasser la totalité de vos objets et emballages.**

L'adhésion des exposants ne sera définitive que si les trois conditions suivantes sont remplies :

- * Bulletin d'Attestation – Inscription correctement, intégralement rempli et signé + photocopie de papier d'identité fournie
- * Paiement de la totalité des frais d'inscription avant le jeudi 11 mai 2023.
- * Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs de la brocante en cas de vol, détériorations, dommages matériels causés à leurs marchandises et/ou véhicules pendant leur séjour sur l'emplacement de la brocante.

La signature du bulletin entraîne l'adhésion aux conditions du présent règlement. Toute infraction à celui-ci entraîne le renvoi immédiat de l'exposant sans qu'il puisse réclamer une quelconque indemnité.

Contact : Alexa Reau alexareau@icloud.com / 06-78-78-04-57

Bulletin d'Attestation – Inscription Vide-grenier

A retourner avant **jeudi 11 mai 2023** accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'APE Maternelle et à déposer dans la boîte aux lettres de l'APE Maternelle – Ecole Maternelle de Cusy

Je soussigné(e)

Nom : prénom :

Né(e) le : à : Département :

Adresse complète :

Tel : Email :@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° : **(joindre une photocopie de la pièce d'identité)**

Délivrée le : par :

N° d'immatriculation de mon véhicule si emplacement avec voiture :

Réservation : nombre de mètres linéaires : x 4 € = véhicule : OUI (5 mètres minimum)/ NON)
nombre de table : X 1 € =
total : chèque / espèces

Déclare sur l'honneur :

→ ne pas être commerçant(e)

→ ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L.310-2 du Code de commerce)

→ ne pas participer à plus de 2 événements de même nature au cours de l'année civile. (Art R321-9 du Code pénal) **(attestation)**

Fait à, le Signature :

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de Cusy
Merci de ne pas jeter sur la voie Publique Imprimé par nos soins

Source <http://vide-greniers.org/reglementation/>